

INSCRIPTION :

Après lecture et acceptation du règlement intérieur, l'exposant doit remplir complètement et lisiblement sa fiche d'inscription (éventuellement joindre la fiche matériel) et la renvoyer accompagnée du règlement :

Par courrier :

**Automedon - 12 rue de Chartres
91400 ORSAY**

avec le versement par chèque

Par internet : Scanner et expédier en pièce jointe à organisation@automedon.fr et effectuer un virement

Nos références Bancaires :

RIB : 30002 08941 0000074997R 52

IBAN : FR64 3000 2089 4100 0007 4997 R52

ATTRIBUTION DU STAND :

L'emplacement est proposé par l'organisateur à l'exposant en tenant compte des choix de l'exposant notamment en matière d'équipement afin d'optimiser le meilleur rapport qualité prix.

Important : Si le stand choisi ou proposé est mitoyen avec un stand équipé de cloisons (stratifiées ou traditionnelles) il sera automatiquement facturé les cloisons au mètre linéaire tarifé avec obligation pour l'exposant de les accepter. De même pour l'électricité partagée, cet avantage n'est possible que si il y a un compteur sur le l'îlot, l'exposant devant faire son affaire du raccordement au compteur, le stand détenant le compteur devant faciliter cette servitude.

REMISES COMMERCIALES :

Seules les remises commerciales affichées sont possibles Dans le cas où l'exposant est présent d'année en année (même avec un stand différent).

LES REMISES NE S'APPLIQUENT QUE SUR LA VALEUR DU STAND NU, et ne prennent donc pas en compte les diverses options, fournitures et entrées.

Au delà du 30 juin 2018 les remises ne sont plus applicables

CONDITIONS CLUBS :

Les Clubs bénéficient d'un stand de 18m² nu contre l'achat du Pack Club (3 badges)

-tarif évolutif : Les Clubs achètent la surface supplémentaire à un tarif préférentiel. Ils ne bénéficient d'aucune remise Sauf opération spéciale en coordination avec l'organisateur les Clubs ne peuvent prétendre à plus de 48m². Les Clubs doivent décorer leur stand et à minima couvrir le sol. .

CONDITIONS COLLECTIONNEURS ET PARTICULIERS

Afin de garantir une riche diversité des pièces et accessoires, les particuliers peuvent exposer. Cependant ils ne peuvent pas occuper plus de 12m² dans le hall et 18m² en extérieur. Ils ne peuvent pas non plus prétendre à une remise fidélité.

CONDITIONS NÉGOCIANTS VÉHICULES :

Les négociants bénéficient d'une tarification étudiée avec un forfait moquette.

CONDITIONS ARTISTES :

Les artistes et galeries, bénéficient d'une remise de 10% du tarif de base professionnel. Ils doivent à minima mettre une moquette ou une décoration au sol.

CONFIGURATION DES STANDS :

Tous les stands dans le hall comme en extérieur sont avec 1 angle. Il y a 2 angles pour un stand de 36 m² ou plus. Les allées Alpha sont en 3 mètres les transversales en 2m50 pour le hall, en 4 Mètres pour la bourse extérieure.

SECURITE :

L'ensemble du site est sous surveillance dès le mercredi. Les accès sont filtrés le jeudi et vendredi tant au niveau des véhicules que des personnes. Il est surveillé de jour par une société reconnue, et la nuit par une équipe de gardiens en indoor et sur la bourse extérieure.

Pendant l'ouverture au public l'organisation a en plus un service en immersion pour palier à toute éventualité.

CONDITIONS DE REGLEMENT :

Les stands sont payables par chèques ou virement bancaire, selon les conditions stipulées sur la fiche d'inscription.

Tous les règlements sur le salon doivent se faire uniquement par carte bleue ou espèces.

Un DAB est d'autre part présent sur le salon.

Les badges ne sont remis qu'après règlement de la totalité de la participation.

AMENAGEMENT DU STAND :

L'exposant a le choix de la décoration et peut faire exécuter celle-ci par l'entreprise de son choix. :

Cependant :

- Pour les stands contre les bardages en périmètre ou piliers du hall, l'exposant devra retirer les clous ou agrafes à son départ.

- Il est interdit de clouer sur les cloisons en stratifié. Les résidus de scotch double face doivent être enlevés par l'exposant. Tout dommage, même partiel, entrainera la facturation de la totalité du panneau avec règlement immédiat.

- Les moquettes et tissus apportés par l'exposant doivent être ignifugés M2 ou pour les tissus posés à plus de 30cm du sol. L'exposant devra alors retirer sa moquette et le double- face de fixation de la moquette pour sa surface.

- Il est interdit d'empêcher l'accès aux portes de secours. Il doit subsister au droit de la porte un passage de 3mX2m sans matériel encombrant.

- La hauteur des cloisons ou des enseignes de doit pas dépasser 2m50. Cependant il est possible de poser une enseigne

drapeau ou voile d'une hauteur supérieure si celle-ci se trouve sur le stand de côté non mitoyen. En cas d'absence de cloison de séparation chaque exposant doit veiller à ne pas poser de publicité en double face. Si l'exposant pose des étagères il devra couvrir l'arrière de celle-ci pour protéger le stand mitoyen.

- En cas de structure dépassant 2m50 celle-ci devra être à plus de 1M du bord de périmètre du stand. L'exposant devant fournir préalablement à l'organisateur un plan coté.

- Pour toute structure type plancher, estrade, gradins etc. L'exposant devra soumettre son plan à l'autorisation préalable du chargé de sécurité du salon.

- Les exposants peuvent demander à bâtir leur stand à partir du jeudi 17Hrs. Le montage est le vendredi. Pas d'installation le samedi. Le stand doit être libéré pour le lundi avant midi.

- Des compteurs EDF de chantier sont mis gracieusement à disposition pour le montage et démontage de stands. L'exposant doit se munir d'une rallonge suffisante.

AMENAGEMENTS FOURNIS PAR L'ORGANISATEUR

- L'exposant peut acheter en location des fournitures. (voir fiche commande de matériel) Pour le petit matériel type chaise, tables etc.. Il sera demandé à sa remise, une caution (100€ par chèque). Le matériel est à enlever et à rapporter au commissariat général auprès de la Régie matériel.

CLOISONS :

Stratifiées : Il s'agit de cloisons de 1mX2m50 en mélaminé façon bois de couleur sable ou marron, fixées par des barres d'acier posées au sol. Il y a un renfort de 0.50 tous les 3 panneaux pour assurer la rigidité. Pour fixer sur les panneaux il faut utiliser soit des cimaises, soit de la pâte américaine soit du double face.

Traditionnelles : Il s'agit de cloisons en bois garnies tissus. Il est possible de clouer, avec la précaution de ne pas fixer de choses lourdes pouvant entraîner le versement de la cloison. Il y a un renfort de 0.50 tous les 3 m. les coloris fournis sont le gris, le noir, le sable (voir sur le site). Les autres coloris sont sur commande.

Les réserves pour le matériel sont dans les mêmes matériaux avec une porte fermant à clé.

MOQUETTES :

La moquette est de l'aiguilleté ignifugé M3. Elle est posée avec un polyane de protection permettant l'installation du stand sans endommager la moquette. L'exposant doit obligatoirement retirer le polyane qui n'est pas ignifugé avant l'ouverture au public. Les services de nettoyage les ramassent dans les allées le samedi matin entre 7 et 9hrs. Les coloris sont le bleu, le noir, le rouge, le vert. (voir site) Tout autre coloris peut être fourni par unité de 50m² minima. (25mX2m)

MOBILIER :

L'organisateur propose en location un matériel d'aménagement de base. Les chaises et des tables (2mX0.80m) sont en bois pliantes et robustes. Les tables ne sont pas décoratives, plutôt utilisées en soutien logistique pour la présentation des produits. Elles acceptent des charges lourdes, mais n'ont aucun esprit décoratif.

Tout autre matériel peut être commandé par l'exposant au prestataire de son choix ou à la Régie du salon.

ELECTRICITÉ :

Pour le compteur électrique le Parc impose un prestataire indépendant. Le compteur minima est de 3Kws.

Chaque exposant doit bien analyser ses besoins. Le contrôle de la consommation est électronique et le disjoncteur fonctionne au Watt près. Les outils ménagers et les machines à café consomment énormément, alors que les vidéos, ordinateurs et base de paiement marchent avec seulement 1Kw. Le partage à 1Kw5 est donc une bonne solution.

Le compteur donne l'énergie, mais pas la lumière. L'exposant doit faire son affaire pour raccorder son stand et poser son éclairage ou raccorder ses éléments. Il peut aussi commander auprès de l'organisateur des rampes de 3 spots ou des rampes de LED à très basse consommation.

Eclairage stand seul :

L'organisateur propose pour un éclairage performant par LED fixé sur barres par unité de 9/12/15m². La barre LED est suffisamment puissante pour une mise en valeur du stand et des produits, sans pour autant éblouir l'exposant.

Les stands importants, notamment pour les négociants véhicules peuvent bénéficier d'éclairage adaptés avec des lampes Leds d'une puissance de 500W, valant 3.000W posés ou sur mats ou sur poutres suspendues à condition d'avoir un compteur individuel. (sur devis)

BARRIÈRES BASSES DE PROTECTION :

Pour protéger les véhicules et ne pas gêner les prises de vues, nous proposons des barrières en linéaires à 50cm du sol. (Suffisant pour empêcher le passage d'un enfant. Trop bas pour s'asseoir ou s'appuyer dessus ou passer dessous.) Coût : 21€ HT les 3 mètres linéaires.

ENSEIGNE :

L'organisateur ne fournit pas d'enseigne sauf sur demande de l'exposant, du fait que cette enseigne ne peut s'appliquer que sur les structures d'un stand aménagé.

BADGES :

Chaque exposant reçoit des badges pour ses collaborateurs ou membres des associations.

Au montage : Il est remis un badge installation. Ce badge est envoyé par courrier, il est gratuit et l'exposant doit en commander en quantité utile. Il permet l'accès à la zone expo.

Les badges « exposants » pour le samedi et dimanche sont remis sur la base de :

- 2 pour 9 à 12m²
- 3 pour 18m²
- 5 à partir de 48m²

L'exposant peut cependant acheter des badges à l'unité à 20€ HT pièce. Pour les Clubs 5 badges sont inclus dans le Pack d'inscription.

Les badges permettent d'accéder avant l'ouverture au public. Les badges sont personnels, ne doivent pas être prêtés et ne sont pas remboursés.

Parking Exposant :

L'organisation remet :

- 1 parking exposant par exposant ayant un stand professionnel d'une valeur minimale de 100€ entre 9 et 48m²
- 2 parking exposant professionnel par exposant ayant un stand à partir de 48m²
- 1 parking exposant professionnel par Club au dessus de 18m².

Il est cependant possible à l'exposant d'acheter un parking supplémentaire (45€ HT) auprès de l'organisation.

Pour accéder le samedi matin au parking exposant le véhicule devra arborer le ticket parking collé sur le pare-brise coté avant gauche. Dans le cas contraire l'exposant devra utiliser à sa charge le parking visiteurs en suivant les indications du personnel sur place.

INTERNET :

ViParis offre sur l'ensemble de ses espaces un accès internet gratuit limité à 4Hrs par jour dans les espaces loués et illimités dans les espaces publics .

ASPECTS TECHNIQUES :

- nom du réseau non personnalisable : *VIPARIS_WIFI
- Débit maximum de 1Mbps, déconnexion après 15mn de non utilisation.
- Limitation à 4hrs/jour dans les espaces loués et illimités dans les espaces publics.
- Connexion initiale sur le site www.viparis.com
- Réseau fonctionnant sur la fréquence des 2,4GHz
- Clé WPA : 12345678

OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT :

- L'exposant est tenu de marquer de manière ostensible le prix des produits présentés ou de les marquer sur les produits conformément à l'arrêté du 1/9/1971.
- l'exposant ne doit pas vendre en dehors de son stand, ni embouteiller les allées.
- La vente à la criée est interdite
- l'activité notamment sonore du stand ne doit pas gêner les voisins.
- l'exposant s'engage à ne pas vendre de nourriture ou boissons aux visiteurs.
- l'exposant doit se conformer aux demandes des services d'accueil et de sécurité et en tout état de cause rester courtois. Toute réclamation pour être efficace devant se faire au Commissariat Général.

HEBERGEMENT :

Un emplacement est prévu pour abriter les campings Cars. Cet emplacement n'est pas en principe aménagé (eau, toilettes, EDF). Il est situé sur le parking exposant. Il n'est donc pas possible de sortir ou rentrer entre 22hrs et 6Hrs.

Aucun véhicule abritant une personne ne peut passer la nuit dans la zone expo.

Il existe de nombreux hôtels. Attention la période salon est souvent majorée. Il est recommandé à l'exposant de réserver dès son inscription. L'organisation recommande d'utiliser les plates formes internet de centrales de réservations (abattement jusqu'à 50%).

INSTALLATION ET REMBALLAGE :

REFERENCES GPS :

Latitude 48.56.27N/Longitude 2.25.28 E

Contacts Commissariat Général :

JeuDi 12Hrs à Lundi 12Hrs : 01.41.69.21.21 – Portable : 06 30 06 26 86 messages/mails

Comm. Gl. : 06 10 62 20 07 – Yves Levasseur

INSTALLATION :

L'accès au Hall est possible sur demande le jeudi après midi et le vendredi entre 7 et 22hrs.

Les badges exposants sont remis sur place.

Pour accéder il faut avoir le badge installation, ou le dossier d'inscription, et pour les véhicules l'auto collant « accès installation » collé sur le côté gauche du pare-brise avec le N° de portable du propriétaire.

L'accès le samedi matin entre 6hrs et 8hrs.est réservé aux exposants extérieurs et aux stand jusqu'à 9m² dans le hall. (accès obligatoire pour le Hall par la porte 6)

Le stationnement des véhicules dans l'allée de pourtour du hall est strictement limité au chargement et déchargement. La circulation doit y rester fluide en permanence.

L'accès des véhicules exposant pour l'installation est suspendu le samedi matin à 8 Hrs.

Tous les véhicules doivent garer en dehors de la zone expo, soit au parking exposant soit au parking visiteurs., sauf les véhicules de collection

PARKING REMORQUES :

Le parking est gratuit et fermé pour la sécurité des remorques. On y accède par les portes 4 et 5. Sur demande auprès du personnel d'accueil.

Les exposants ne sont pas autorisés à manipuler les portes basculantes, et seront tenus responsables de tout accident ou dégât dus à leur manipulation.

REMBALLAGE :

L'accès au site pour le remballage se fait le dimanche 14 à partir de 18hHrs uniquement pour les exposants de la bourse extérieure- l'accès se fait par la porte 0. Les autres exposants

ont accès à partir de 19Hrs30 sauf ordre du Commissariat Général.

Cependant la sortie du parking vers l'extérieur reste permanente, même dans les heures de remballage.

Dans le hall, les exposants pourront sortir leur véhicule dès 19hrs en vue du chargement sur remorque sur le parking collection.

Comme à l'installation les véhicules pourront rentrer dans le hall au plus près des stands pour faciliter la manutention.

ENTREES ET INVITATIONS :

Les exposants peuvent acquérir des invitations (10€ au lieu de 14€) par minimum 10 en faisant la demande accompagnée du règlement directement à l'organisateur et avant le 1^{er} Septembre..

Il est remis aux exposants (hors Clubs) :

- 2 invitations à partir 18m²
- 3 invitations pour 24m²
- 4 invitations pour 36m²
- 5 invitations pour 48m² et au-delà

CATALOGUE :

Le catalogue gratuit du salon est remis aux visiteurs à l'entrée. Chaque exposant est nommé avec le N° de son stand qui figure également sur le plan du salon.

Chaque exposant peut souhaiter mettre en avant son enseigne. Il peut acheter :

- le nom d'exposant en gras dans la liste
- une pub en 1/8^{ème} de page ¼ de page ½ page ou page complète.

Sauf problème technique toutes les pubs sont page de droite.
Prendre contact avec l'organisation pour passer commande.

COMMANDE DE DERNIERE HEURE :

Au delà du mercredi 5 octobre, toute nouvelle commande de matériel (cloisons, moquette, parking exposant etc...) est majorée de 30%. Les commandes de compteur électrique passées sur place sont également majorées de 15%.

PARKING COLLECTION GRATUIT :

Accès : A1 sortie 5 (ou Nationale 2 depuis la Porte de la Vilette)

Entrée porte O (sur le rond point) :

- Véhicules entre 1976 et 1990
- Motos

Entrée Porte M : tous les autres véhicules. Le parking accueille les autos et motos propres, il est en priorité réservé :

- 1) à tous les véhicules antérieures à 1975 en bon état et conformes à l'origine.
 - 2) aux véhicules adhérents des Clubs exposants, sous réserve du strict respect de l'origine (roues, couleurs, accessoires etc..) en bon état.
 - 3) aux véhicules de prestige, véhicules de course ou GT rétro-réencés
- voir site internet

Les placiers sont chargés de l'orientation des véhicules par

marque, ou par affinité. Les Clubs peuvent réserver gratuitement des places.

– Pour cela le Club doit faire sa demande avant le 1er septembre 2018 et disposer de signalétique aérienne (Fly, Voile etc.) pour délimiter l'emplacement qui lui aura été attribué. Il est interdit de poser des bâches au sol ou de les fixer sur les barrière et de faire des marquages au sol.

INTERDICTIONS !

Tout acte de commerce dans l'ensemble de la zone expo est totalement et exclusivement réservé aux exposants

Il est interdit :

- de présenter des marchandises à la vente sur le parking, même dans les coffres de voitures
 - de poser des publicités commerciales ou de démarcher sur le parking
 - de proposer des voitures à la vente sur le parking collection.
- Toutes les voitures munies de panneaux de vente se verront interdire l'accès.
- de poser des flyers, prospectus, cartes de visite sur les pare-brise, ou de les distribuer sur le parking, et aux entrées de la manifestation. Même pour les exposants.

ASSURANCES :

Le salon est couvert par Axa assurances avec la « Multi-risques exposition » pour les risques de responsabilité civile vis-à-vis des visiteurs et des exposants en cas de faute avérée de l'organisateur à leur endroit. Cette police ne couvre pas les exposants, et le matériel exposé, ni les accidents consécutifs à la faute d'un exposant vis-à-vis des tiers. Elle ne couvre pas les éventuels dégâts consécutifs au non respect des consignes de l'organisateur (portes, barrières, sol etc..)

L'assurance ne couvre pas les accidents des biens et des personnes sur le parking collection. Les propriétaires devant être assurés et rester maître de leur véhicule en permanence, circuler au pas effectuer les manoeuvres en marche arrière avec précaution, notamment en raison de la présence du public.

Seuls les biens confiés à l'organisateur sont couverts, c'est notamment le cas des véhicules sur podium.

Les exposants peuvent contracter une assurance de manière individuelle, ou demander une extension de leur assurance auprès de leur cabinet habituel.